



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR **RÈGLEMENT 906-01**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 17 janvier 2022, le règlement suivant :

906-01 – Règlement modifiant le Règlement 906 créant une réserve financière dans le but de stabiliser le fardeau fiscal de certaines dépenses de fonctionnement afin d’augmenter le montant maximal projeté et de modifier son utilisation

QUE ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter au cours de la période de 15 jours se terminant le 11 janvier 2022;

QU’il est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU’il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 19 JANVIER 2022.

L’assistante-greffière,

FRANCINE BÉLANGER, OMA